

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2010

Sont présents : Mmes AGUILA Bernabela, AMBAL Brigitte, BONHOURS Christelle, DELGADO Dolorès, FERMIN Patricia, MORA Marie-Antoinette, et MM. AZZOUG Anthony, DELGADO Roger, LOUP Michel, MARTINEZ Patrick, MONNIER Christian, MUR Jean-Claude, RENOUVIER Jacky, TEXIER François Jean-Pierre.

Absente excusée : Mme PRIVAT Sandrine.

- M. MUR Jean-Claude est élu secrétaire.
- - Le Conseil Municipal valide le compte rendu du conseil du 25/02/2010.
- - M. le Maire rappelle l'ordre du jour :
 - ↳ Présentation des comptes administratifs des budgets, Commune, Eau, Assainissement, Pompes Funèbres, Lotissement Communal
 - ↳ Vote des comptes de gestion des budgets, Commune, Eau, Assainissement, Pompes Funèbres, Lotissement Communal
 - ↳ Vote des comptes administratifs des budgets, Commune, Eau, Assainissement, Pompes Funèbres, Lotissement Communal
 - ↳ Budget Communal :
 - Vote de l'affectation des résultats
 - Vote des taux des impôts directs
 - Vote de l'attribution compensatoire de la Taxe Professionnelle
 - Vote des subventions
 - Vote du budget primitif
 - ↳ Vote de l'affectation des résultats et vote des budgets primitifs : Eau – Assainissement – Lotissement Communal
 - ↳ Communauté de Communes : rapport d'activité 2009
 - ↳ Lotissement les Romarins : transfert des équipements publics
 - ↳ Questions et informations diverses
- - M. le Maire propose au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : aide exceptionnelle aux départements sinistrés suite à la tempête Xynthia. A l'unanimité le Conseil ajoute ce point à l'ordre du jour.
- - M. le Maire demande s'il y a d'autres questions à ajouter à l'ordre du jour.
- - Aucune question diverse n'étant rajoutée à l'ordre du jour, le conseil municipal est ouvert à 21h00.

I. Présentation des Comptes Administratifs (C.A.)

1. C.A.2009 du budget principal de la Commune

M. le Maire fait la présentation globale et détaillée des comptes du budget de la commune tels qu'ils ont été réalisés courant l'exercice 2009 dont les résultats sont les suivants :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	749.452,03 €	Dépenses	345.694,96 €
Recettes	915.054,59 €	Recettes	366.418,99 €
Résultat (avec RAR)	+529.549,50 €	Résultat (avec RAR)	+419.837,19 €

2. C.A. 2009 du budget annexe du service de l'Eau

M. le Maire fait la présentation globale et détaillée des comptes du budget du service de l'Eau tels qu'ils ont été réalisés courant l'exercice 2009.

Section Exploitation		Section Investissement	
Dépenses	105.346,65 €	Dépenses	47.682,57 €
Recettes	120.657,77 €	Recettes	60.954,11 €
Résultat (avec RAR)	+ 132.444,59 €	Résultat (avec RAR)	+ 10.246,63 €

3. C.A. 2009 du budget annexe du service de l'Assainissement

M. le Maire fait la présentation globale et détaillée des comptes du budget du service de l'assainissement tels qu'ils ont été réalisés courant l'exercice 2009.

Section Exploitation		Section Investissement	
Dépenses	85.636,74 €	Dépenses	15.540,34 €
Recettes	85.371,69 €	Recettes	31.339,33 €
Résultat (avec RAR)	+69.370,86 €	Résultat (avec RAR)	+75.630,80 €

4. C.A.2009 du budget annexe du Lotissement Communal de la ZAC de l'Octroi

M. le Maire fait la présentation globale et détaillée des comptes du budget du lotissement communal tels qu'ils ont été réalisés courant l'exercice 2009.

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	0 €	Dépenses	0 €
Recettes	77.517,20 €	Recettes	0 €
Résultat (avec RAR)	-13.508,64 €	Résultat (avec RAR)	-135.031,16 €

5. C.A. 2009 du budget annexe du service des Pompes Funèbres

M. le Maire fait la présentation globale et détaillée des comptes du budget du Service des Pompes Funèbres tels qu'ils ont été réalisés courant l'exercice 2009.

Section Fonctionnement	
Dépenses	0 €
Recettes	459,41 €
Résultat (avec RAR)	0 €

II. Vote des Comptes de Gestion

M. le Maire informe le conseil que les comptes de gestion du Trésorier concernant les budgets de la Commune, du service de l'Eau, du service de l'Assainissement, du Lotissement Communal de la ZAC de l'Octroi et du service des Pompes Funèbres lui ont été remis par Mr COURAGIER, le Receveur Municipal. Il indique que les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs et aux écritures réalisées en 2009 pour tous les budgets précités et propose au conseil de les valider.

Le conseil municipal valide les comptes de gestion 2009 de tous les budgets municipaux à l'unanimité.

III. Vote des Comptes Administratifs (C.A.)

M. LOUP rappelle qu'il n'est pas aisé de présenter les comptes d'une collectivité et remercie M. le Maire et Mme DELGADO, responsable de la Commission des Finances, pour la démarche très pédagogique qu'ils mettent en œuvre. Il précise qu'un réel effort est réalisé afin que tout le monde puisse bien comprendre les comptes.

1. C.A.2009 du budget principal de la Commune

M. le Maire ayant fait la présentation globale et détaillée des comptes du budget de la commune tels qu'ils ont été réalisés courant l'exercice 2009, il sort. M. LOUP, 1^{er} Adjoint, demande au conseil d'approuver le Compte Administratif dont les résultats, intégrant les reports et les restes à réaliser sont les suivants :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Résultat (avec RAR)	+529.549,50 €	Résultat (avec RAR)	+419.837,19 €

Le conseil municipal approuve le CA 2009 à l'unanimité.

2. C.A. 2009 du budget annexe du service de l'Eau

M. le Maire ayant fait la présentation globale et détaillée des comptes du budget du service de l'Eau tels qu'ils ont été réalisés courant l'exercice 2009, il sort. M. LOUP, 1^{er} Adjoint, demande au conseil d'approuver le Compte Administratif dont les résultats, intégrant les reports et les restes à réaliser sont les suivants :

Section Exploitation		Section Investissement	
Résultat (avec RAR)	+ 132.444,59 €	Résultat (avec RAR)	+ 10.246,63 €

Le conseil municipal approuve le CA 2009 à l'unanimité.

3. C.A. 2009 du budget annexe du service de l'Assainissement

M. le Maire ayant fait la présentation globale et détaillée des comptes du budget du service de l'assainissement tels qu'ils ont été réalisés courant l'exercice 2009, il sort. M. LOUP, 1^{er} Adjoint, demande au conseil d'approuver le Compte Administratif dont les résultats, intégrant les reports et les restes à réaliser sont les suivants :

Section Exploitation		Section Investissement	
Résultat (avec RAR)	+69.370,86 €	Résultat (avec RAR)	+75.630,80 €

Le conseil municipal approuve le CA 2009 à l'unanimité.

4. C.A.2009 du budget annexe du Lotissement Communal de la ZAC de l'Octroi

M. le Maire ayant fait la présentation globale et détaillée des comptes du budget du lotissement communal tels qu'ils ont été réalisés courant l'exercice 2009, il sort. M. LOUP, 1^{er} Adjoint, demande au conseil d'approuver le Compte Administratif dont les résultats, intégrant les reports et les restes à réaliser sont les suivants :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Résultat (avec RAR)	-13.508,64 €	Résultat (avec RAR)	-135.031,16 €

Le conseil municipal approuve le CA 2009 à l'unanimité.

5. C.A. 2009 du budget annexe du service des Pompes Funèbres

M. le Maire ayant fait la présentation globale et détaillée des comptes du budget du Service des Pompes Funèbres tels qu'ils ont été réalisés courant l'exercice 2009, il sort. M. LOUP, 1^{er} Adjoint, demande au conseil d'approuver le Compte Administratif dont les résultats, intégrant les restes à réaliser sont les suivants :

Section Fonctionnement : Résultat (avec RAR)	0 €
---	-----

Le conseil municipal approuve le CA 2009 à l'unanimité.

Tous les Comptes Administratifs ayant été approuvés à l'unanimité, M. LOUP remercie l'ensemble du Conseil pour la confiance accordée à la gestion du Maire.

IV. Budget Communal

M. le Maire rappelle que les orientations budgétaires ont été définies lors de la dernière réunion de travail de la Commission des Finances. Il indique que l'ensemble des éléments qu'il va présenter pour le vote du budget de la commune et des budgets annexes résulte des orientations définies lors de cette réunion. Il précise que les budgets seront présentés par nature et proposés au vote par chapitre.

↳ Affectation des résultats

M. le Maire rappelle que le compte administratif du budget de la commune fait apparaître un excédent en sections d'investissement et de fonctionnement.

M. le Maire, après avis de la Commission des Finances et compte tenu des projets à réaliser, propose au Conseil d'affecter une partie de l'excédent en section d'investissement. Cette opération permettant de solder le budget du Lotissement Communal de la ZAC de l'Octroi.

M. le Maire demande au conseil d'approuver l'affectation de la somme de 400.000,00 € au compte 1068 de la section investissement du BP2010.

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats à l'unanimité.

↳ Vote des taux

M. le Maire rappelle qu'avant de voter le budget primitif de la commune le conseil doit se prononcer sur le vote des taux des impôts directs.

M. le Maire informe le conseil des nouvelles bases notifiées par le service des impôts en vue de fixer les taux des impôts directs : taxe d'habitation et taxes foncières.

M. le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les taux et de reconduire ceux de l'exercice 2009, à savoir :

- Taxe d'habitation 14,55 %
- Taxe foncier bâti 20,37 %
- Taxe foncier non bâti..... 62,48%

Le conseil municipal valide les taux des impôts directs pour 2010 tels que présentés ci-dessus à l'unanimité.

↳ Attribution compensatoire de la Taxe Professionnelle

M. le Maire informe le conseil que la commission des finances de la communauté de communes du Pays de Thongue s'est réunie le 30 Mars 2010 pour procéder à la répartition des attributions compensatoires de la Taxe Professionnelle aux communes membres. Il présente le tableau récapitulatif des répartitions par commune et informe le Conseil que l'attribution proposée pour la commune de Valros est d'un montant de 48 172,82 € et qu'il convient d'inscrire cette somme au budget.

Le conseil municipal valide la répartition des attributions compensatoires de la Taxe Professionnelle pour l'année 2010 à l'unanimité.

↳ Participations, cotisations et subventions

M. le Maire rappelle qu'avant de voter le budget primitif de la commune le conseil doit se prononcer sur les attributions en matière de subventions versées aux différents organismes.

M. le Maire présente la liste des propositions d'attribution en matière de participations, cotisations et subventions versées aux différents organismes. Il précise que la liste des subventions accordées sera annexée au budget primitif 2010 et demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal valide les attributions de subventions à l'unanimité.

↳ Vote du Budget Primitif de la Commune

M. le Maire présente le budget primitif 2010 de la commune globalement puis par chapitre pour chaque section de fonctionnement et d'investissement qui se présente comme suit :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	1.086.724,50 €	Dépenses	1.395.341,63 €
Recettes	1.086.724,50 €	Recettes	1.395.341,63 €

Soit un budget avec reprise des résultats, équilibré à hauteur de 2.482.066,13 € en recettes et dépenses.

M. le Maire propose au conseil de voter le budget 2109, chapitre par chapitre.

Le conseil municipal approuve le budget primitif à l'unanimité.

V. Vote de l'affectation des résultats et des budgets primitifs de l'Eau, l'Assainissement, le Lotissement Communal et des Pompes Funèbres

1. BP 2010 du budget annexe du service de l'Eau

↳ Affectation des résultats

M. le Maire rappelle que le compte administratif du budget du service de l'Eau fait apparaître un excédent en sections d'investissement et de fonctionnement. M. le Maire, après avis de la Commission des Finances et compte tenu des travaux à réaliser, propose au Conseil d'affecter une partie de l'excédent en section d'investissement.

M. le Maire demande au conseil d'approuver l'affectation de la somme de 100 000,00 € au compte 1068 de la section investissement du BP2010.

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats à l'unanimité.

↳ Vote du Budget Primitif du service de l'Eau

M. le Maire présente le budget primitif 2010 du service de l'Eau globalement puis par chapitre pour chaque section d'exploitation et d'investissement qui se présente comme suit :

Section Exploitation		Section Investissement	
Dépenses	146.182,03 €	Dépenses	191.732,72 €
Recettes	146.182,03 €	Recettes	191.732,72 €

Soit un budget avec reprise des résultats, équilibré à hauteur de 337.914,75 € en recettes et dépenses.

M. le Maire propose au conseil de voter le budget 2010, chapitre par chapitre.

Le conseil municipal approuve le budget primitif à l'unanimité.

2. BP 2010 du budget annexe du service de l'Assainissement

↳ Affectation des résultats

M. le Maire rappelle que le compte administratif du budget du service de l'Assainissement fait apparaître un excédent en sections d'investissement et de fonctionnement.

M. le Maire, après avis de la Commission des Finances, propose au conseil de conserver les excédents dans chacune des sections considérées et de reporter ce résultat réel au niveau du budget primitif 2010.

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats à l'unanimité.

↳ Vote du Budget Primitif du service de l'Assainissement

M. le Maire présente le budget primitif du service de l'Assainissement globalement puis par chapitre pour chaque section d'exploitation et d'investissement qui se présente comme suit :

Section Exploitation		Section Investissement	
Dépenses	150.491,86 €	Dépenses	100.252,04 €
Recettes	150.491,86 €	Recettes	100.252,04 €

Soit un budget avec reprise des résultats, équilibré à hauteur de 250.743,90 € en recettes et dépenses.

M. le Maire propose au conseil de voter le budget 2010, chapitre par chapitre.

Le conseil municipal approuve le budget primitif à l'unanimité.

3. BP 2010 du budget annexe du Lotissement Communal

M. le Maire présente le budget primitif du Lotissement Communal globalement puis par chapitre pour chaque section de fonctionnement et d'investissement qui se présente comme suit :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	148.539,80 €	Dépenses	135.031,16 €
Recettes	148.539,80 €	Recettes	135.031,16 €

Soit un budget équilibré à hauteur de 283.570,86 € en recettes et dépenses, la section d'investissement permettant de retracer la gestion du stock.

M. le Maire propose au conseil de voter le budget 2010, chapitre par chapitre.

Le conseil municipal approuve le budget primitif à l'unanimité.

VI. Communauté de Communes – Bilan d'activités 2009

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il doit chaque année approuver le rapport d'activités de la Communauté des Communes du Pays de Thongue et fait une présentation détaillée des réalisations de l'année 2009 dont les principaux éléments sont les suivants :

- Aménagement du territoire :
 - Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois (SCOT)
 - Système d'Information Géographique (SIG)
- Développement économique :
 - Association de Préfiguration de l'Aire de Services A75 « Sud Hérault»
 - ZAE « Quartier d'entreprises » à Montblanc (vente Olacia)

- ZAE « Plein Sud » à Tourbes
- Club « ENR / HQE »
- Protection et mise en valeur de l'environnement :
 - « Aux croisées des chemins vigneron »
 - Mise en place du SPANC
- Enfance jeunesse
- La Fourrière animale
- Culture :
 - Estivales en Pays de Thongue 2009
 - Les Précieuses Ridicules
 - Journées du patrimoine 2009 (Tourbes, Puissalicon, Montblanc)
- Relais Assistance Maternelle

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités de l'année 2009 de la Communauté des Communes du Pays de Thongue, à la majorité, M. RENOUVIER s'abstenant.

VII. Lotissement les Romarins

M. le Maire rappelle qu'en date du 12 Février 2003 il a été accordé à Mme ROMERO Carmen une autorisation de lotir sur la parcelle cadastrée A 126, situé au dessus de l'Avenue du Petit Train, côté Pézénas, et qu'en date du 25 Novembre 2004 un permis de lotir a été accordé pour la réalisation du lotissement Les Romarins. Il précise que l'opération comprend 10 lots dont 7 à usage d'habitation + 3 lots destinés à être rétrocédés à la commune pour « usage de passage » et « élargissement de voirie » + la voirie du lotissement.

M. le Maire informe le Conseil que le lotissement est entièrement réalisé, que la Commission Urbanisme a émis un avis favorable sur l'état de ces équipements et que le procès verbal de recolement des travaux a été validé.

Suite à la demande de Mme ROMERO, M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à procéder au transfert et à l'intégration dans le domaine public de la Commune des équipements collectifs du lotissement les Romarins et des lots à rétrocéder à la commune.

Le Conseil autorise le Maire à effectuer le transfert amiable au profit de la Commune de Valros sans indemnité, des parcelles référencées A979, A980, A981 et A982 et les équipements collectifs construits sur ces parcelles, autorise le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette procédure, précise que ce transfert vaudra intégration dans le domaine public communal, dit que la dépense sera prise en compte par la Commune et qu'elle est inscrite au budget et autorise le Maire à déléguer sa signature aux Adjoints, à l'unanimité.

VIII. Dons aux départements sinistrés suite à la tempête Xintya

M. le Maire rappelle qu'une tempête d'une intensité exceptionnelle a frappé plusieurs communes des départements de la Vendée et de la Charente-Maritime occasionnant des dégâts sans précédent et frappant cruellement de nombreuses familles. Des associations se sont mobilisées afin de recueillir des fonds, et le Maire propose au Conseil de faire un don aux associations des maires de Vendée et de Charente-Maritime d'apporter le soutien de la Commune de Valros aux sinistrés de la tempête Xynthia.

Le Conseil décide de faire un don exceptionnel d'un montant de 500 € pour les sinistrés de la tempête Xynthia, décide que le versement de ce don sera pour 250 € à l'association des maires de Vendée et pour 250 € à l'association des maires de Charente-Maritime et dit que cette somme est inscrite au budget, à l'unanimité.

IX. Questions et informations diverses

↳ Informations finances :

- M. le Maire présente au Conseil les dépenses réalisées depuis le dernier Conseil Municipal.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h20.